



Cahier d'acteur

Concertation préalable – Aménagement de l'axe routier Avranches – Granville

Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie

Introduction

La Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie fédère 400 entreprises présentes dans tous les territoires de la région. Elles conçoivent, construisent et entretiennent les infrastructures qui assurent la mobilité, l'accès à l'eau, à l'énergie et aux réseaux numériques.

À ce titre, la FRTP Normandie souhaite réaffirmer son soutien plein et entier au projet d'aménagement de l'axe routier Avranches – Granville en 2x2 voies.

Ce projet constitue une infrastructure essentielle pour le sud-Manche : il répond aux besoins de sécurité et de mobilité des habitants, il soutient l'activité économique et touristique, et il s'inscrit dans une démarche moderne et responsable vis-à-vis des enjeux environnementaux.

1. Une infrastructure au service du développement économique et de l'attractivité du territoire

- La liaison Avranches – Granville relie deux pôles économiques majeurs, complémentaires par leurs activités portuaires, touristiques, agricoles et industrielles.
- Le sud-Manche souffre d'un déficit d'accessibilité : la 2x2 voies apportera une réponse structurante pour désenclaver Granville et renforcer son rayonnement.
- Une route moderne fluidifiera les déplacements de biens, de services et de personnes, et facilitera l'accès aux zones d'activités, aux entreprises et aux sites touristiques.
- Ce projet contribuera à la compétitivité des entreprises locales, favorisera l'attractivité pour de nouveaux investissements et soutiendra l'emploi local.

2. Un projet compatible avec les exigences environnementales

Les Travaux Publics sont pleinement engagés dans la transition écologique. Nos entreprises démontrent que l'aménagement d'infrastructures peut se concilier avec les objectifs de sobriété foncière et de réduction des émissions.

- Limiter l'artificialisation : les tracés sont étudiés pour réduire les emprises et respecter les objectifs Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- Réemploi et économie circulaire : plus de 60 % des matériaux routiers peuvent être recyclés et réemployés, réduisant les extractions et l'empreinte carbone.

- Réduction des émissions : une circulation fluide diminue la consommation de carburant et donc les émissions de CO₂ et de polluants.
- Chantiers responsables : la profession investit dans des matériels à faibles émissions et des pratiques innovantes (biocarburants, engins hybrides, éco-conduite).
- Compensations environnementales : des mesures d'accompagnement sont systématiquement mises en place pour préserver et restaurer la biodiversité.

3. Sécurité et qualité de vie pour les habitants

- Le passage en 2x2 voies réduira significativement les risques d'accidents en limitant les carrefours et en sécurisant les dépassements.
- Les habitants bénéficieront d'une amélioration de la qualité de vie par la diminution du trafic dans les traversées de bourgs et villages.
- En éloignant les flux de transit des zones résidentielles, l'aménagement réduira les nuisances sonores et préservera les espaces de vie.

4. Cohésion territoriale et équité

- La liaison Avranches – Granville réduira les inégalités d'accessibilité entre les territoires normands.
- Elle place le sud-Manche dans la continuité des grands axes régionaux (A84, RN175...), garantissant une meilleure intégration au réseau normand et national.
- Elle constitue un facteur d'équité territoriale : les habitants du sud-Manche doivent bénéficier des mêmes infrastructures modernes que ceux d'autres zones déjà bien desservies.

5. Tourisme et attractivité résidentielle

- Granville est un pôle touristique majeur (port de plaisance, départ pour Chausey, lien avec le Mont-Saint-Michel).
- Une meilleure desserte favorise le tourisme durable : accès facilité en voiture, mais aussi en bus ou cars touristiques.
- Pour les habitants, une accessibilité renforcée est un levier d'attractivité résidentielle (accès aux services, à l'emploi, aux établissements scolaires et de santé).

6. Résilience et transition énergétique

- Une infrastructure moderne peut intégrer des solutions innovantes : chaussées à faible bruit, éclairage LED intelligent, bornes de recharge pour véhicules électriques, parkings relais.
- C'est une manière d'anticiper l'évolution des mobilités (véhicules électriques, hydrogène, mobilités partagées).

7. Un projet porteur d'emplois locaux et de savoir-faire

- Les chantiers de Travaux Publics mobilisent une main-d'œuvre locale : ingénieurs, conducteurs de travaux, ouvriers qualifiés, fournisseurs et sous-traitants.
- Chaque euro investi dans les infrastructures génère un effet multiplicateur sur l'économie locale (emplois directs, indirects et induits).
- Le projet est donc aussi une opportunité de maintenir et développer l'emploi industriel et artisanal local.

8. Un coût maîtrisé pour un bénéfice collectif

- Le coût de la non-réalisation serait élevé : accidents, retards logistiques, perte d'attractivité économique et touristique.
- Investir dans la 2x2 voies, c'est investir dans un patrimoine collectif durable.
- Le projet doit être vu non comme une dépense, mais comme un investissement de long terme au service des habitants.

Conclusion

Le projet Avranches – Granville en 2x2 voies n'est pas seulement une infrastructure routière, c'est un projet de territoire, un projet pour l'avenir du sud-Manche et de la Normandie.

Il est à la fois un levier de développement économique, un facteur de sécurité et de qualité de vie pour les habitants, et un exemple concret de transition écologique dans les infrastructures lorsqu'elles sont conçues et réalisées avec les méthodes modernes de la profession.

La F RTP Normandie appelle donc de ses vœux la réalisation rapide de ce projet structurant, au service des habitants, des entreprises et de l'avenir du sud-Manche.

Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie

420 Avenue des Canadiens 76650 PETIT-COURONNE | 12 rue Ferdinand Buisson 14280 SAINT-CONTEST
www.frtpnormandie.fr | 02.35.61.02.71 | normandie@fntp.fr